

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 014-5413/19/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la quatrième édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence - Approbation d'une convention d'objectifs MET 19/9767/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de soutenir l'agriculture départementale, la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire du Pays Salonais, le Département des Bouches-du-Rhône, l'Institut National d'études supérieures agronomiques de Montpellier - Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence et le Pays d'Arles, soutiennent la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône organisateur principal depuis 2016 du Salon des Agricultures de Provence.

Avec une moyenne de plus de 45 000 visiteurs, les trois premières éditions du Salon des Agricultures de Provence ont rencontré un réel succès.

La Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire souhaite donc renouveler son soutien à cette manifestation pour l'organisation d'une 4ème édition du Salon des Agricultures de Provence avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Elle se tiendra les 7, 8 et 9 juin 2019 au Domaine du Merle à Salon-de-Provence.

Cet événement labellisé MPG 2019 développera la thématique de la gastronomie. Le Salon est en parfaite cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole, en copilotage avec le Pays d'Arles, soutenu par le Département, l'Etat et la Région, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2019

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir financièrement la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en lui apportant une subvention, au titre de l'année 2019 d'un montant total de 160 000 €.

Afin de pouvoir engager les premières dépenses liées à l'organisation de cette manifestation, une avance d'un montant de 50 000 euros a été versée à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en 2018 approuvée par délibération du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018. Il est également proposé d'approuver la convention d'objectifs afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° ENV 004-4415/18/BM ;
- L'avis de la commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 27 février 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône de 110 000 euros pour l'édition 2019 du Salon des Agricultures, venant porter le montant total du soutien pour cette action à 160 000 euros après versement d'une avance sur l'exercice 2018.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et à prendre toute disposition y concourant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole - Chapitre 65 - nature 657382 - fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE